

Caroline DUMAS

De: gestionsinistre@maif.fr
Envoyé: vendredi 30 novembre 2018 15:16
À: versanit@entreprise-dumas.com
Objet: Evt : M181125916R survenu le 23/10/2018 - Missionnement rép. Partenaire
Pièces jointes: Doc_DEMANDEINTERVENTION_20181130151532661_11679H_1.pdf

Merci de bien vouloir prendre connaissance du document ci-joint.

Sentiments mutualistes.
La MAIF



MAIF

Groupe MAIF Service Sinistre 79018 Niort cedex 9
02 47 85 41 00

Nos références

(A rappeler dans toute correspondance)

M 18 1125916 R C37H N9

Vos références

Sinistre du 23/10/2018

Le 30/11/2018

VER SANIT

VER SANIT

49 CHEMIN DU BOIS

69140 RILLIEUX LA PAPE

Objet : DEMANDE D'INTERVENTION

Monsieur,

Consécutivement au sinistre dont notre sociétaire a été victime le 23/10/2018, nous vous confions le soin de procéder aux travaux de remise en état à l'identique des dommages affectant son habitation.

Bénéficiaire des travaux : PERVILHAC CATHERINE

Adresse 139 RUE DES BOULEES
01700 MIRIBEL

Adresse de l'immeuble sinistré :

139 RUE DES BOULEES
01700 MIRIBEL

N° de téléphone : - personnel 0611667502

Disponibilité : pas d'information

Nature et circonstances de l'événement : Dégât des eaux - Soc pptaire MI -10ans (Chantier avec maîtrise d'oeuvre - RECEPTION AVRIL 2010) - DDE - origine ds la SDB - dmg : plafond salon -

Descriptif sommaire des dommages : ..

Votre mission :

- Une prise de contact **sous 48H** avec le bénéficiaire des travaux
- Si le montant des dommages se révèle **inférieur à 750€ TTC** (hors franchise) :
 - Seul un suivi de dossier par mail vers le gestionnaire (gestionsinistre@mail.fr avec la référence du dossier en objet) est attendu sous 14 jours. Il doit comporter **les informations suivantes accompagnées de photos numériques des dommages :**
 - la date de la première visite
 - un descriptif sommaire des dommages
 - les dispositions déjà mises en œuvre (mesures conservatoires, relevé d'humidité, prise de mesures...). Pour les sinistres DDE le(s) taux d'humidité constaté(s) doi(vent) être mentionné(s)
 - la date prévisionnelle des travaux convenue avec le sociétaire ou l'échéance de la prochaine campagne de contrôle du taux d'humidité.

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
Entreprise régie par le Code des Assurances

- Si le montant des dommages se révèle **supérieur à 750€ TTC (hors franchise)** :
 - o Un devis accompagné de photos numériques doit être établi et transmis par mail au gestionnaire (gestionsinistre@maif.fr avec la référence du dossier en objet) afin d'obtenir un accord. En cas d'acceptation du devis, une confirmation de mission vous sera notifiée soit par :
 - la gestionnaire (CONFIRMATION DE DEMANDE D'INTERVENTION)
 - ou
 - un Evaluateur (BON DE PRISE EN CHARGE)
- A réception de la **confirmation** de la mission, il est attendu :
 - o Une prise de contact **sous 48H** avec le sociétaire.
 - o Un suivi de dossier (par mail) vers le gestionnaire **sous 14 jours**. Il doit comporter **les informations suivantes** :
 - la date prévisionnelle des travaux convenue avec le sociétaire
 - ou
 - le taux d'humidité en DDE, le cas échéant.

Contribution du bénéficiaire : Franchise d'un montant de 125 € à réclamer directement au sociétaire au démarrage des travaux.

A l'issue des travaux faire signer par le sociétaire :

- Un constat de Bonne fin de Travaux (document à conserver et susceptible d'être réclamé par la Mutuelle)
- Le cas échéant, une attestation de TVA à taux réduit (document à conserver par votre entreprise).

Indépendamment du règlement de la franchise, le sociétaire sera seul redevable des travaux supplémentaires, non imputables au sinistre et non pris en charge au titre du contrat RAQVAM. Dans ce cas, une facture spécifique sera établie au nom du sociétaire.

La facturation : votre facture doit obligatoirement :

- porter l'indication de la référence complète de notre dossier
- porter le nom et l'adresse du bénéficiaire
- porter les dates de début et de fin de votre intervention
- mentionner le montant de la franchise éventuellement restée à la charge du bénéficiaire
- être libellée à l'ordre de MAIF
- comporter le détail des travaux exécutés
- la facture originale doit être transmise au Groupe MAIF - Entité Sinistres 79018 NIORT Cedex 9.

Nous vous remercions pour votre contribution.

Au nom de l'équipe MAIF

Aurelie GEORGET
Tél. : 02 47 85 42 57
gestionsinistre@maif.fr